

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 20 Janvier 2023 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Bridoré sous la présidence de Madame le Maire, Pascale MOREL.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Juliette LALOGÉ, Michel GIRAULT, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES, Lionel PARIS.

Etaient excusés : Tatiana GAONACH, Anne-Sophie SOUSA, Cyril JAUNEAU.

Etait absent : Guillaume ROUSSELET

Secrétaire de séance : Ginette METE

1. Observations et approbation du procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2022

Observations : néant

Approbation : vote favorable à l'unanimité

2. Tarifs des services communaux pour l'exercice 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services communaux sur l'exercice 2022 : location de la salle du Foyer rural et du préau, cimetière communal, gratuité de la Bibliothèque. La question est de prendre une décision au niveau des tarifs pour l'année 2023 : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des tarifs des services communaux de la façon suivante (dont une augmentation de la salle du Foyer rural en raison de l'augmentation du coût de l'énergie) :

- **Bibliothèque**

gratuité

- **Cimetière**

Concessions en terre de 2 m² : 250 € pour 50 ans, 200€ pour 30 ans.

Espace cinéraire :

1. Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €
2. Columbarium et cave-urnes (même tarifs) : 15 ans, 350 € et 30 ans, 500 €

- **Foyer rural et préau** : voir tableau en annexe.

Tarifs de location 2023

3. Remboursement de factures

Madame le Maire propose le remboursement de factures à Madame Ginette METE :

- Leclerc (repas de Noël) : 61.37 €
- Leroy Merlin (serrure) : 13.90 € et Leroy Merlin (store) : 42.90 €
- CRMO (embout tables cantine) : 64.80
- Boulangerie AUFRERE (galettes des rois) : 35.91 €

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le remboursement des présentes factures pour un montant total de 218.88 €.

4. Attribution de subventions : Les Restos du Cœur, AFM Téléthon, Les Grandes Joutes 2^{ème} édition, Ecole de Musique du Sud Lochois

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention et cotisation :

- Les Restaurants du Cœur : pour mémoire subvention précédente 534 €, soit 1 € par habitant. Pour info : au 1^{er} Janvier 2023 :497 hbts
- AFM TELETHON : pour mémoire 150 €
- Les Grandes Joutes - Château de Bridoré – 2^{ème} édition : pour mémoire 500 € la 1^{er} édition
- Ecole de Musique du Sud Lochois : 80 € en cotisation

Décisions du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Les Restaurants du Cœur : 550 €
- AFM TELETHON : 150 €
- Les Grandes Joutes - Château de Bridoré – 2^{ème} édition : 500 €
- Ecole de Musique du Sud Lochois : 80 € en cotisation

5. Convention CONVIVIO : avenant

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un avenant à la convention du 1^{er} Septembre 2022 - Société CONVIVIO. Seul l'article - Prix des prestations change au 1^{er} Janvier 2023 :

- Déjeuner adulte : le tarif passe de 3,6423 à 3,9701 HT
- Déjeuner enfant : le tarif passe de 3,0353 à 3,3085 HT.

Décision du Conseil Municipal : après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine le présent avenant et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier dont l'avenant.

6. Regroupement Pédagogique Intercommunal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fermeture de classe sur le RPI décidé par les services de l'Education Nationale. Un courrier commun visé des 4 Maires du RPI a été envoyé à Monsieur Christian MENDIVE, Directeur départemental pour contester cette décision avec argumentation et demande d'une audience. Le rendez-vous est fixé pour le Mardi 31 Janvier.

Une manifestation a eu lieu en fin d'après-midi devant l'école de Saint-Jean, un second rassemblement aura lieu devant la Préfecture Mardi 31 Janvier. Une pétition est en ligne sur le réseau social Facebook.

7. Participation citoyenne

La Gendarmerie de Loches organisera une réunion d'information sur la participation citoyenne le samedi 4 Mars 2023 à 10h00, salle du Foyer rural. La Gendarmerie aura besoin d'un référent par quartier.

8. Devis sculptures

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Monsieur François SUEUR établi en date du 6 Janvier 2023 : 2 œuvres réalisés avec du métal de récupération :

- 1 grenouille (plan d'eau) : 2 500 € hauteur 3.5 mètres
- 1 libellule (bassin devant la Mairie) : 1 500 € hauteur 2.5 mètres.

Si la commune est effectuée rapidement, la livraison pourra se faire en juin dans l'été et avant les fêtes organisées à Bridoré. Cette opération artistique est dans la continuité de la Place des Arts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte (à la majorité, 1 voix contre) le présent devis pour la somme totale de 4 000 € (pas de TVA).

La présente dépense sera inscrite au budget primitif 2023 au compte 2162 - opération 93 (divers) commandée et mandatée avant le vote du budget primitif, sous réserves que le montant total des nouvelles dépenses d'investissement décidé avant le vote du Budget 2023 et non engagées au 31 Décembre 2022 ne dépasse pas le ¼ du montant total des crédits du budget de l'année n – 1. Réf. montant du budget 2022 section investissement : 384 586.76 €.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le présent devis.

9. Tapis de sport

Madame le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'achat de 40 tapis (tatami) destinés à recevoir l'activité « boxe » dans des conditions de sécurité. Ces activités pourraient également servir pour les activités sportives des élèves de l'école primaire :

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal opte pour le devis de la Société MOSAIK CREATION établi en date du 24 Janvier 2023 pour la somme TTC de 1 680.00 €

La présente dépense sera inscrite au budget primitif 2023 au compte 2188 - opération 93 (divers) commandée et mandatée avant le vote du budget primitif, sous réserves que le montant total des nouvelles dépenses d'investissement décidé avant le vote du Budget 2023 et non engagées au 31 Décembre 2022 ne dépasse pas le ¼ du montant total des crédits du budget de l'année n – 1. Réf. montant du budget 2022 section investissement : 384 586.76 €.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour valider le présent devis.

10. Bibliothèque communale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'y avait plus de bénévoles pour animer la bibliothèque communale, qu'il y a également un grand manque de lecteurs et lectrices... de quoi envisager la fermeture de ce service. Quelques personnes ont réagi à l'annonce des vœux et se déclarent volontaires pour animer la Bibliothèque. Demande de rendez-vous en cours.

11. SIEIL – chiffrage Eclairage Public

Madame le Maire donne la parole à Patrick SOETEMONT pour présenter le chiffrage du PPI – programme pluriannuel éclairage public. Il fait part également avec Thierry BUSSONNAIS d'une visite sur la Commune de Brizay en Indre-et-Loire qui a mis en place un éclairage solaire. Il est décidé de faire une étude comparative sur les différentes alternatives, et selon l'avancement du dossier, ces dépenses seront inscrites au Budget 2023.

12. Investissement 2023

Projets annoncés sur l'année 2023 :

- Changement des portes de garage des logements communaux – rue du Nord
- Changement du portail de l'école
- Changement du portail du cimetière
- Préparer le dossier – agrandissement du cimetière
- Préparer le dossier – remise en état l'église et réfection de sa toiture
- Achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques
- Présentation d'un devis – achat d'une balayeuse pour les services techniques
- Voirie communale : étude pour les CR de la Berthaudière et de la Baillaudière
- Réfection du terrain de tennis
- Projet d'aménagement d'un espace de jeux sur le terrain de foot-ball qui ne sert plus (L'Entente Sportive est en veille depuis plusieurs années) – Pumtruck ou espace plus léger et moins coûteux

Débat sur les investissements de l'année 2023 et la politique d'attractivité de la Commune, notamment en matière de loisirs.

13. Questions orales

- Question de Michel GIRAULT sur la Fibre Optique : les travaux d'aménagement sont ils réalisés sur l'ensemble de la Commune. Rappel de la réunion publique. Infos sur le site, dépliants à disposition en Mairie. L'ensemble de la Commune sera connecté à la fin de l'année 2023.
- Question de Juliette LALOGÉ : l'encadrement des containers collectifs de recyclage. A voir en amont l'ensemble des besoins de la Commune et consulter ensuite le Service « déchets ménagers » de la CC LST. Voir également l'exemple de Charnizay
- Demande de subvention de la Gazouille : lecture du courrier, pas de bilan financier donc pas de décision.

La séance est close à 22h6mn.